

**Remarque – En cas de symptôme(s) de maladie – lié(s) ou non à la COVID-19 – les personnes malades doivent rester chez elles et consulter leur prestataire de soins de santé si nécessaire.**

### **S'occuper d'une personne symptomatique à l'école**

- L'élève doit se rendre dans une salle d'isolement, si possible, ou être physiquement à distance des autres en attendant qu'on vienne le chercher.
- L'élève doit porter un masque médical.
- Le membre du personnel qui s'occupe de l'élève doit porter un masque médical et un dispositif de protection des yeux et maintenir une distance physique, si possible.
- On doit immédiatement contacter les parents ou tuteurs pour qu'ils viennent chercher l'élève.
- On doit remettre à l'élève ou à ses parents ou tuteurs la lettre sur les **élèves présentant des symptômes de maladie**.
- Le test de dépistage de la COVID-19 est recommandé pour les personnes présentant un risque élevé de maladie grave. Des tests rapides de détection d'antigène peuvent être fournis par l'école si nécessaire ou sur demande.
- L'équipement de protection individuelle (ÉPI) doit être correctement retiré et jeté ou nettoyé après usage lorsqu'on s'occupe d'une personne symptomatique. L'espace occupé par l'élève doit être nettoyé et désinfecté après avoir été utilisé.

### **Communication avec les parents ou tuteurs concernant les prochaines étapes**

Demander aux parents ou tuteurs de suivre les instructions fournies dans la lettre sur les **élèves présentant des symptômes de maladie**. Ils peuvent également consulter **l'outil de dépistage provincial pour les écoles et les services de garde d'enfants** et demander l'avis du prestataire de soins de santé de l'enfant ou de l'élève si nécessaire.